

Section I : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : DEPARTEMENT DE L'AVEYRON (CD12)

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 22120001700012

Ville : RODEZ

Code Postal : 12000

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.aveyron.fr>

Identifiant interne de la consultation : 2025R0203

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Direction Marchés et Achat Public

Adresse mail du contact : marches@aveyron.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 565550350

Section 3 : Procédure

Type de procédure :

Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : - la lettre de candidature (DC1 disponible sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>),

- la déclaration du candidat (DC2 disponible sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-ducandidat>)

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Le candidat est tenu de renseigner au sein du formulaire DC2, les informations relatives au chiffre d'affaires des 3 dernières années aux fins d'appréciation de la capacité financière. Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier de sa capacité financière, les informations demandées il peut prouver sa capacité par tout autre document de nature à établir sa capacité (déclaration de banques, preuve d'assurance, notamment).

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature,

- Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précisions s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin,

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation).

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 13 janvier 2026 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : RD 7, 93, 500, 562E et 105 - Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement - Cantons :

Saint-Affrique et Causses-Rougiers

Code CPV principal

Descripteur principal : 45233220

Type de marché :

Travaux

Description succincte du marché : RD 7, 93, 500, 562E et 105 - Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement - Cantons : Saint-Affrique et Causses-Rougiers.

Principales quantités :

- GE 0/10 à la nivelleuse : 3 600 T,

- Enduit Superficiel d'Usure (MDG ou Bicouche) : 165 000 m2.

Délais :

Le délai de la période de préparation est de 30 jours à compter de la notification du contrat. Il n'est pas compris dans le délai d'exécution.

Les prestations seront exécutées dans un délai de 100 jours à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Les prestations seront exécutées dans un délai de 80 jours pour la tranche ferme et de 20 jours pour la tranche optionnelle à compter des ordres de service de démarrage des travaux.

En cas de recouvrement total de l'ensemble des travaux, le délai contractuel des deux tranches sera de 100 jours.

La tranche optionnelle est affermée dans le délai de 1 mois à compter de la date de démarrage des travaux de la tranche ferme.

Les prestations objet du contrat sont réalisées par le titulaire dans le cadre du calendrier détaillé fixé comme suit : à titre indicatif, les travaux pourront débuter à partir du mois d'avril 2026 et devront impérativement être terminés au plus tard le 11 SEPTEMBRE 2026.

Lieu principal d'exécution du marché : Cantons : Saint-Affrique et Causses-Rougiers

La consultation comporte des tranches : oui

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché allotie : Non

Section 6 : Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : L'acheteur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivants :

* Prix des prestations : pondération : 60 %,

* Valeur technique : pondération : 40 %.

- Les variantes libres à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

- Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

- Unité monétaire utilisée, l'euro.

- Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

- Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://aveyron.fr>.

- Les recours contentieux pouvant être intentés devant le Tribunal Administratif de Toulouse sont les suivants :

1/ Avant la signature du marché :

- Soit un référendum précontractuel (articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de justice administrative) ;

- Soit un recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables du contrat dans un délai de deux mois à compter de leur notification (articles R. 421-1 à R. 421-7 du Code de justice administrative).

2/ Après la signature du marché :

- Soit un référendum contractuel dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (articles L. 551-13 à L. 551-23 du Code de justice administrative) ;

- Soit un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités appropriées (CE, Assemblée, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne, req. n°358994).

Pour plus de renseignements sur l'introduction des recours possibles, les candidats sont invités à consulter le site internet du Conseil d'Etat : <https://www.conseil-etat.fr>

Date d'envoi du présent avis : 11/12/2025